

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 MAI 2008

« *COMPTE RENDU* »

ETAIENT PRESENTS :

Jacques SENEQUIER - Eliette MARDEL (**quitte la séance à la question n°12 et rejoint la salle à la question n°13**) - Michèle REYNIER - Jean-François FARNET - Dominique THOMAS - Dominique FAUDON - Laurent DAUDE - Jean-Marc SOUBIRAN - Karine RAYBAUD - Francis CATTEAU - Danièle LIONS-CERTIER - Martine TILLAULT - Alain MARCHAIS - Yolande BIENVENU - Michel DALLARI - Maryse DUJARRIC - Sophie MATTIO - Nicolas FOURNAUX - Carole RUIZ - Isabelle NOHAIN - Véronique SALESES - Frédéric LACOUR - Frédéric BERETTA - Christine COURANT - Claude GIRAULT - Olivier COURCHET -

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Erwan DE KERSAINTGILLY	a donné procuration à	Laurent DAUDE
Nathalie OUILLON	a donné procuration à	Michel DALLARI

ABSENT EXCUSE

Yann BOULKENAFET

Carole RUIZ est nommée **SECRETAIRE de SEANCE**

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et donne lecture des procurations énoncées ci-dessus. Madame FRISON fait l'appel des membres. Monsieur le Maire annonce que le quorum est atteint. Carole RUIZ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

QUESTION N° 1

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le précédent procès-verbal.
Le procès-verbal est adopté **A L'UNANIMITE**.

QUESTION N° 2

INFORMATION SUR LA DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION QU'IL A REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En exécution de la délibération du 29 mars 2001, lui donnant délégation dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture de la décision suivante :

N° 2008/121 : portant sur l'abrogation de la décision n° 2008/06

QUESTION N°3

TROPHEE DE L'EPERVIER 2008 : ORGANISATION DE L'EPREUVE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** :

- De donner son accord pour l'organisation du Trophée de l'Epervier 2008,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite précisant les modalités d'organisation de l'épreuve 2008,
- D'autoriser Monsieur le Maire à contacter tout partenaire économique local éventuellement intéressé par l'épreuve,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective ces décisions.

QUESTION N°4

ELECTIONS PRUD'HOMALES : COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide à la **MAJORITE 21 POUR - 6 CONTRE (Mmes NOHAIN - SALESSES - MM F. LACOUR - F. BERETTA - Mme C. COURANT et M C. GIRAULT) - 1 ABSTENTION (O. COURCHET)**, d'accepter que la commission soit composée comme suit :

Président : Monsieur le Maire ou Mademoiselle Eliette MARDEL, 1^{ère}
Adjointe

Délégué de l'administration désigné par le Préfet :

Titulaire : Monsieur Jacques LABOULAIS
Suppléante : Madame Bernadette DUMONDELLE

Délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance :

Titulaire : Monsieur William LHEUREUX
Suppléant : Monsieur René GROSSO

Représentant Syndical :

Titulaire : Monsieur Pierre FERRARI
Suppléante : Madame Isabel PEREZ

QUESTION N°5

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE LA MOLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide à la **MAJORITE 21 POUR - 6 CONTRE (Mmes NOHAIN - SALESSES - MM F. LACOUR – F. BERETTA - Mme C. COURANT et M C. GIRAULT) - 1 ABSTENTION (O. COURCHET)**, d'accepter la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant afin de représenter notre commune au sein de cette commission, énoncée ci-dessous.

Se sont portés candidats :	Liste 1 :	Jacques SENEQUIER,	Titulaire
	Alain MARCHAIS,	Suppléant	
	Liste 2 :	Claude GIRAULT,	Titulaire
	Christine COURANT,	Suppléant	
Ont obtenu :	Liste 1 :	21 Voix	
	Liste 2 :	7 Voix	
Sont élus :	Jacques SENEQUIER,	Titulaire	
	Alain MARCHAIS,	Suppléant	

QUESTION N°6

SUBVENTION CONVENTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AMICALE DU PERSONNEL » POUR L'ANNEE 2008

Rapporteur : Melle Eliette MARDEL

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** d'accepter la subvention conventionnelle à l'association « Amicale du Personnel » pour l'année 2008.

QUESTION N°7

SUBVENTION CONVENTIONNELLE A L'ASSOCIATION « COMITE COGOLINOIS DES FETES ET DE LA CULTURE » POUR L'ANNEE 2008

Rapporteur : Melle Eliette MARDEL

Le Conseil Municipal décide à la **MAJORITE 21 POUR - 7 CONTRE (Mmes NOHAIN - SALESSES - MM F. LACOUR – F. BERETTA - Mme C. COURANT et MM C. GIRAULT - O. COURCHET)**, d'accepter la subvention conventionnelle à l'association « Comité Cogolinois des Fêtes et de la Culture » pour l'année 2008.

QUESTION N°8

AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET LE SPORTING CLUB COGOLINOIS OMNISPORTS (S.C.C.O.)

Rapporteur : Melle Eliette MARDEL

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** d'approuver l'avenant n°3 fixant le montant de la subvention pour l'exercice 2008 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celui-ci.

QUESTION N°9

AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE DE TOURISME DE COGOLIN

Rapporteur : Melle Eliette MARDEL

Le Conseil Municipal décide à la **MAJORITE 21 POUR - 6 CONTRE (Mmes NOHAIN - SALESSES - MM F. LACOUR – F. BERETTA - Mme C. COURANT et M C. GIRAULT) - 1 ABSTENTION (O. COURCHET)**, d'approuver l'avenant n°2 fixant le montant de la subvention pour l'exercice 2008 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celui-ci.

QUESTION N°10

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Rapporteur : Melle Eliette MARDEL

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** d'approuver l'avenant n°1 fixant le montant de la subvention pour l'exercice 2008 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celui-ci.

QUESTION N°11

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER PRINCIPAL

Rapporteur : Melle Eliette MARDEL

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** d'attribuer cette indemnité au taux plein soit 100 % qui ne pourra excéder une fois le traitement annuel correspondant à l'indice majoré 150.

QUESTION N°12

APPROBATION DU PLU DE COGOLIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mademoiselle Eliette MARDEL quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide à la **MAJORITE 20 POUR - 7 CONTRE** (Mmes NOHAIN - SALESSES - MM F. LACOUR – F. BERETTA - Mme C. COURANT et MM C. GIRAULT - O. COURCHET), d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

QUESTION N°13

INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE AU REGARD DES DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mademoiselle Eliette MARDEL rejoint la séance.

Le Conseil Municipal décide à la **MAJORITE 22 POUR - 6 CONTRE** (Mmes NOHAIN - SALESSES - MM F. LACOUR – F. BERETTA - Mme C. COURANT et M C. GIRAULT) :

- D'instaurer le droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par le plan local d'urbanisme approuvé dès lors que le PLU sera exécutoire,
- De procéder aux modalités de publicité prévues à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme,
- De procéder aux notifications conformément aux dispositions de l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.

QUESTION N°14

CONVENTION AVEC LA VILLE DE LA MOLE FIXANT LES CONDITIONS D'ORGANISATION DES CYCLES DE VOILE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2007/2008

Rapporteur : Monsieur Dominique FAUDON

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** :

- D'accepter l'organisation des cycles de voile scolaire de la ville de La Mole, dans les conditions fixées par la convention ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- De fixer le tarif de la séance à 9 euros par élève,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective ces décisions.

QUESTION N°15

CONVENTION AVEC LA VILLE DE GRIMAUD FIXANT LES CONDITIONS D'ORGANISATION DES CYCLES DE VOILE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2007/2008

Rapporteur : Monsieur Dominique FAUDON

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** :

- D'accepter l'organisation des cycles de voile scolaire de la ville de Grimaud, dans les conditions fixées par la convention ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- De fixer le tarif de la séance à 6 euros par élève,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective ces décisions.

QUESTION N°16

CONVENTION AVEC LE COLLEGE DE L'ASSOMPTION FIXANT LES CONDITIONS D'ORGANISATION DES CYCLES DE VOILE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2007/2008

Rapporteur : Monsieur Dominique FAUDON

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** :

- D'accepter l'organisation des cycles de voile scolaire du collège de l'Assomption, dans les conditions fixées par la convention ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- De fixer le tarif de la séance à 6 euros par élève,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective ces décisions.

QUESTION N°17

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS - E.A.L. : 3/10 ANS REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Monsieur Dominique FAUDON

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** :

- D'approuver le règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil de Loisirs - (E.A.L.) - 3/10 ans,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

QUESTION N°18

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS - E.A.L. : 10/16 ANS REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Monsieur Dominique FAUDON

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** :

- D'approuver le règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil de Loisirs (E.A.L.) – 10/16 ans
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

QUESTION N°19
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Melle Eliette MARDEL

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** de créer :

- Un poste d'ATSEM Principale de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2008,
- Un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2008,

- D'inscrire les crédits correspondants au budget 2008.

Plus aucune question n'étant soulevée,
La séance est levée à 19h25 heures

Le Maire,

Jacques SENEQUIER